

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 23 janvier 2015

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 23 janvier 2015 à 18 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 19 décembre 2014.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir auditionner Mesdames FERAT et FRESSIGNÉ pour une présentation succincte de leur projet « Natura Tazenat ».

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Demande d'acquisition d'une parcelle du domaine privé de la commune à Tazenat

Suite à la demande d'acquisition de la parcelle de 17 988 m², cadastrée YS 78, par Mesdames Ferat et Fressigné dans le cadre de leur projet Natura Tazenat, accord unanime pour :

- céder cette parcelle pour un montant TTC de 80 000 €,
- demander que le budget principal de la commune soit assujéti à la TVA afin que la TVA sur la marge puisse être appliquée dans cette transaction,
- autoriser le maire à faire établir et à signer les actes notariés correspondants et tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

2. Demande d'acquisition d'un bien de section au village des Forges

Suite à la demande d'acquisition par le propriétaire d'une parcelle mitoyenne, le Conseil municipal avait donné un avis favorable à l'aliénation d'une partie d'environ 1 300 m² de la parcelle sectionnale cadastrée YX 40 sise au Village des Forges. Sur la base de l'évaluation des Services Fiscaux des Domaines, le prix au m² est fixé à 0,21 € qui seront rapportés à la surface que la demanderesse est invitée à faire délimiter par un géomètre habilité en présence d'un élu. Le maire procédera ensuite à la consultation des électeurs de la section. Accord à l'unanimité.

3. Offre de rachat d'une partie du patrimoine locatif de la commune

Décision favorable unanime pour accepter de céder à l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS) le bâtiment de l'Ancien Presbytère abritant quatre logements sociaux, pour le prix de 170 000 €. Le conseil ne souhaite pas donner suite à l'offre de gestion des logements restants par OPHIS, les services administratifs de la commune pourront continuer à l'assurer.

4. Ouverture de crédits pour les dépenses d'investissements 2015

Unanimité pour autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires aux dépenses d'investissements devant intervenir avant le vote du budget dans la limite d'un quart des crédits ouverts au BP 2014, soit 55 336,96 €:

5. Mise à disposition d'un terrain communal pour le SIEG du Puy-de-Dôme

Unanimité pour autoriser le maire à mettre à la disposition du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme une surface de 4 m² d'un terrain communal aux Falvards, bordant la RD16, pour y implanter un transformateur électrique, et à signer la convention.

6. Programme de l'Habitat Local (PLH)

Avis favorable unanime sur le projet de PLH élaboré par Manzat Communauté, tout en soulignant que les situations particulières des petites communes sont peu évoquées dans la partie diagnostic, et qu'il serait souhaitable de développer l'information et l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches concernant l'habitat.

Questions diverses

Rapport d'activité AMF 2013-2014

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de l'Association des Maires de France pour 2013 et 2014.

Questions n'ayant pas donné lieu à délibération :

Vérification annuelle des extincteurs

A la suite d'une mise en concurrence, la vérification annuelle des extincteurs est confiée à SICLI.

Problèmes de manque d'exutoires pour des installations d'assainissement

Des installations d'assainissement autonome trouvent des difficultés de réalisation par manque d'exutoires aux villages des Etrémailles et de Bogros. Messieurs Dominique GIRARD et Sébastien PORTIER sont chargés de se rendre sur place et d'étudier les solutions possibles.

Assemblée Générale du Comité des Oeuvres Sociales (COS)

Anny NOVAÏS et Marie-Pierre CHATARD représenteront la commune à l'assemblée générale du COS qui se déroulera à la salle des fêtes de Manzat le lundi 2 février à 18 h.

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 13 février 2015

Membres présents : 13 – Procurations : 02 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 13 février 2015 à 18 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 23 janvier 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Opération réaménagement du Groupe Scolaire : Dossier de Consultation des Entreprises

Adoption unanime du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) présenté par le Maître d'œuvre « Le Compas dans l'œil » et autorisation de lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée.

2. EPF-SMAF : adhésion de nouvelles collectivités

Accord unanime pour valider les adhésions à l'EPF-SMAF du syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule », de la communauté de communes « Entre Allier et Bois Noirs » et de la commune de Saint-Pierre-de-Bourlhonne.

Questions diverses

a) Travaux de déneigement

La municipalité et les habitants de Charbonnières-les-Vieilles expriment leur satisfaction à l'équipe des agents techniques de la commune pour le déneigement. Lors des fortes chutes de neige, ces derniers ont travaillé de nuit, à partir de 2h du matin, afin que toutes les voiries communales soient praticables aux premières heures.

b) Garderie périscolaire du mercredi midi

Compte tenu de la courte durée de cette garderie, et du petit nombre d'enfants concernés, il a été décidé que la participation des familles serait de un ticket par enfant pour quatre mercredis.

c) Rénovation de l'appartement de la « Maison Montpiéd »

Cet appartement a fait l'objet d'une demande de location pour la mi-mars, sa rénovation va être entreprise dès la dernière semaine de février.

d) Radar pédagogique

La commune de Manzat avait mis à notre disposition son radar pédagogique, mais le test a été quelque peu perturbé par une panne électronique de l'appareil.

e) Formation aux premiers secours du personnel communal

Les agents de la commune, et particulièrement ceux qui travaillent avec les enfants à l'école, ont demandé de bénéficier d'une formation aux premiers secours pour être efficaces en cas de besoin. Si celle-ci ne peut être assurée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), organisme de formation dédié des collectivités, une recherche sera faite pour une formation spécifique pour les agents de la commune.

f) Dossier d'accessibilité pour les ERP

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux ou privés (tels les commerces), ont une obligation d'accessibilité aux handicapés (auditifs, mentaux, moteurs, visuels) au 1^{er} janvier 2015. Pour déterminer si les bâtiments communaux concernés sont accessibles, un diagnostic va être financé par Manzat Communauté pour ses communes membres. Pour Charbonnières-les-Vieilles, sont concernés : la mairie, la salle polyvalente, l'école, l'église, le stade et les toilettes publiques. Pour les bâtiments non accessibles au 1^{er} janvier 2015, des « Agendas d'accessibilité programmée » (Ad'Ap) devront être déposés en préfecture avant le 27 septembre 2015.

g) Recensement de la population

Il s'est terminé en début de semaine 7 dans notre commune. Les données seront (compulsées) ? par l'INSEE et nous aurons les résultats d'ici la fin de l'année.

h) Aménagement des ateliers communaux

Des plans ont été réalisés et sont prêts à être exécutés. Les travaux débuteront dans les prochaines semaines.

i) Noms de rues dans les villages

Le recensement de la population a permis de confirmer l'intérêt de dénommer les rues des villages. Le sujet sera abordé dans les prochains comités de villages.

j) Détecteurs incendie

11 détecteurs de fumée vont être acquis pour être installés dans les logements locatifs communaux. Une consultation est en cours.

k) Nettoyage de caniveaux

Une opération de nettoyage de caniveaux sera programmée au printemps, dans les villages de la commune.

l) Bouchage des trous

Dès la fin de la période hivernale, une opération de rebouchage des nids de poule sera entreprise sur la commune.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :

- Lotissement des Falvards : acceptation d'un devis d'extension électrique du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, pour un montant de 500 € TTC.
- Acceptation d'un devis DEKRA de 60 € TTC pour la vérification annuelle obligatoire du tracteur.
- Achat de 10 tables pour la salle polyvalente au prix de 648 € TTC (540 € HT).

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 21 mars 2015

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 21 mars 2015 à 9 heures 30.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 13 février 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Opération de réaménagement du Groupe Scolaire : Attribution du marché de travaux

A l'unanimité, l'attribution est faite pour 9 lots du marché de travaux qui en comporte 10. Le lot N°3 (Charpente-couverture), qui nécessite le chiffrage de postes supplémentaires, va donner lieu à négociation avec les quatre entreprises ayant déposé une offre, et sera attribué ultérieurement. Les attributions des 9 lots sont les suivantes :

Lot	Entreprise proposée	Montant HT	Option
1 - Démolition - Gros œuvre	ATTAC'BETON	35 907,80	3 465,00
2 - Désamiantage	DECUTIS	11 452,00	
3 - Charpente - Couverture	NEGOCIATION		
4 - Menuiseries extérieures PVC	PVC4	57 647,00	
5 - Menuiseries intérieures bois	LOPITAUX-LECUYER	15 984,00	
6 - Cloisonnement - Peinture	VALLEE DOME FINITIONS	30 756,00	
7 - Revêtement de sols souples	CARREAUVERGNE	6 763,00	
8 - Carrelage - Faïence	CARREAUVERGNE	13 614,15	
9 - Chauffage - PBS - Ventilation	I3E	58 512,84	
10 - Electricité	TAUVERON	27 795,10	
TOTAL HT (sans le lot 3)		258 431,89	3 465,00

2. Comptes administratifs 2014 : budget général et budgets annexes

Accord unanime pour arrêter les résultats définitifs comme ci-dessous :

Budget général :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			117 136,59		117 136,59	-
Opérations de l'exercice	539 537,26	685 280,98	212 477,40	259 640,73	752 014,66	944 921,71
TOTAUX	539 537,26	685 280,98	329 613,99	259 640,73	869 151,25	944 921,71
Résultats de clôture		145 743,72	69 973,26			75 770,46
Restes à réaliser			9 008,00		9 008,00	-
TOTAUX CUMULÉS	539 537,26	685 280,98	338 621,99	259 640,73	878 159,25	944 921,71
RÉSULTATS DÉFINITIFS		145 743,72	78 981,26			66 762,46

Budget assainissement :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		24 112,79	1 775,71		1 775,71	24 112,79
Opérations de l'exercice	14 917,42	23 537,73	15 557,83	14 881,39	30 475,25	38 419,12
TOTAUX	14 917,42	47 650,52	17 333,54	14 881,39	32 250,96	62 531,91
Résultats de clôture		32 733,10	2 452,15			30 280,95
Restes à réaliser			3 477,44		3 477,44	-
TOTAUX CUMULÉS	14 917,42	47 650,52	20 810,98	14 881,39	35 728,40	62 531,91
RÉSULTATS DÉFINITIFS		32 733,10	5 929,59			26 803,51

Budget Lotissement les Sagnettes :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				54 292,68	-	54 292,68
Opérations de l'exercice	58 797,58	58 797,58	26 707,70	40 746,40	85 505,28	99 543,98
TOTAUX	58 797,58	58 797,58	26 707,70	95 039,08	85 505,28	153 836,66
Résultats de clôture				68 331,38		68 331,38
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULÉS	58 797,58	58 797,58	26 707,70	95 039,08	85 505,28	153 836,66
RÉSULTATS DÉFINITIFS		-	-	68 331,38		68 331,38

Budget Lotissement Les Baisles

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			18 460,16		18 460,16	-
Opérations de l'exercice	45 933,33	45 933,33	45 932,96	18 460,16	91 866,29	64 393,49
TOTAUX	45 933,33	45 933,33	64 393,12	18 460,16	110 326,45	64 393,49
Résultats de clôture			45 932,96		45 932,96	-
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULÉS	45 933,33	45 933,33	64 393,12	18 460,16	110 326,45	64 393,49
RÉSULTATS DÉFINITIFS		-	45 932,96	-	45 932,96	-

3. Comptes de gestion 2014 : budget général et budget annexes

Unanimité sur l'approbation des comptes de gestion dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs pour chacun des budgets.

4. Affectation des résultats 2014 sur l'exercice 2015

Vote unanime.

5. Centre de gestion : mise en place d'un taux de participation pour la gestion des contrats CAE

Unanimité pour autoriser le maire à renouveler l'adhésion au Service de Contrats Aidés du CDG63 qui gère pour le compte de la commune 3 contrats aidés CAE, avec une participation de 2% pour le portage de chaque contrat.

6. Offre d'achat pour une propriété dans le bourg

Accord unanime pour que la collectivité fasse une offre d'achat de 25 000 € dans le cadre d'une succession abandonnée par les héritiers, pour un lot comprenant deux parcelles de 694 m² dans le bourg et deux bâtiments sis sur des parcelles de 43 et 133 m².

Questions diverses

- L'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme et à l'Association des Maires de France sera renouvelée.
- Une petite cérémonie sera organisée le 4 avril 2015 avec les membres du CCAS pour le centenaire de Madame Anaïs Batteux, résidente à l'EHPAD de Loubeyrat.
- Une réunion publique sera organisée à une date qui sera précisée ultérieurement pour :
- présenter le budget primitif de la commune
- sensibiliser les propriétaires de mares ou de plans d'eau, ainsi que les riverains de rivières aux problèmes récurrents de pollution de l'eau.
- Le lundi 30 avril 2015 à 19h : une réunion avec les associations de la commune sera organisée.
- Le vendredi 10 avril 2015 à 20h : prochaine réunion du Conseil municipal.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :

- Dans le cadre de la viabilisation du terrain acheté par Natura Tazenat : acceptation d'un devis d'extension du réseau électrique pour une participation de la commune d'un montant de 2 255,80 € (89,70 ml, fouilles en coordination avec VRD)
- Réalisation des diagnostics amiante, électricité, plomb, performance énergétique préalables à la vente de l'ancien presbytère pour un montant de 1 197,60 €

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 10 avril 2015

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 10 avril 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 21 mars 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Taux d'imposition pour 2015 : pas d'augmentation des impôts directs en 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2014.

2. Budgets Primitifs 2015

Accord unanime pour approuver les budgets s'équilibrant comme ci-dessous :

Budget général :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	727 436,71	727 436,71
INVESTISSEMENT	1 039 893,09	1 039 893,09 (dont 127 015,21 € provenant de la section de fonctionnement)

Budget assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	53 003,51	53 003,51
INVESTISSEMENT	74 805,15	74 805,15

Budget Lotissement les Sagnettes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	45 316,95	45 316,95
INVESTISSEMENT	100 673,62	100 673,62

Budget Lotissement Les Baisles

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	131 975,46	131 975,46
INVESTISSEMENT	101 870,92	101 870,92

3. Opération Groupe Scolaire : attribution du lot N°3 du marché de travaux

Unanimité pour désigner comme attributaire du lot N°3 Charpente-couverture l'entreprise C.C.P.F., classée en 1^{ère} position dans l'analyse des offres, avec une offre d'un montant HT de 58 000 € et une option de 7 089 €.

4. Transfert de biens de la Section de Rochegude au profit de la commune

Vote unanime pour émettre un avis favorable, conjointement à la majorité des électeurs de la Section, pour transférer les biens propriété des habitants de Rochegude au profit de la commune.

5. Attributions de compensation pour 2015

Unanimité pour approuver les montants des attributions de compensation de Manzat Communauté aux communes membres pour 2015.

Questions diverses

- a) Une récompense sera remise par la commune de Charbonnières-les-Vieilles à l'arrivée de la randonnée VTT « La Tazenat » du 8 mai.
- b) Compte tenu des offres, le prêt contracté en 2012 pour la nouvelle cantine ne sera pas réaménagé.
- c) Une demande est faite auprès du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour modifier les horaires d'ouverture de la mairie comme suit : tous les matins du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 et le vendredi après-midi de 14h à 16h.
- d) Vu la charge qu'ils assument dans la gestion de la commune, une délégation de fonctions supplémentaire sera prise par arrêté par le maire pour deux conseillers municipaux.
- e) Une réunion sera tenue le 2 mai 2015 pour organiser la prochaine intervention des agriculteurs pour l'entretien des chemins de la commune.
- f) Réunion des associations de la commune le 30 avril 2015 à 19h.
- g) Réunion publique sur le budget communal et la gestion des étangs de la commune le 29 mai 2015 à 20h.

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 mai 2015

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 mai 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 10 avril 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Offre d'achat pour la parcelle AC 28 au Lotissement des Sagnettes

Décision unanime pour fixer le prix du m² du dernier lot à 20 €, portant le prix du lot à 25 120 €, pour tenir compte de la configuration très difficile du terrain.

2. Opération de réaménagement du Groupe Scolaire : réalisation des emprunts

Accord unanime pour désigner la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin pour contracter les emprunts suivantes :

	Montant emprunté	Taux	Durée
Emprunt à court terme TVA	73 000,00	1,19	2 ans
Emprunt à long terme	82 000,00	1,50	15 ans

3. Mare et fossés des Mazeaux

Unanimité pour désigner l'Entreprise Eric Bard comme attributaire pour la réfection de la mare des Mazeaux pour un montant HT de 4 230,25 € et des fossés pour un montant HT de 1 661,50 €.

4. Rémunération des conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonctions

Vote unanime pour fixer la rémunération des conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonctions par arrêté du maire à 4,125% de l'indice brut terminal 1015, représentant la moitié de l'indemnité des adjoints. Ceci représente un montant mensuel brut de 156,81 € qui sera versé à compter du 1^{er} mai 2015.

5. Recours à des agents contractuels

Unanimité pour autoriser le maire à avoir recours à des agents contractuels dans le cadre de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, et pour signer des conventions de mise à disposition de personnel avec une autre collectivité pour pallier un surcroît d'activité, ou assurer le remplacement d'un agent indisponible

6. Prise en charge des repas d'un agent en formation

Accord unanime pour prendre en charge sur le budget communal le coût des 16 repas pris pendant la formation UFCV d'un agent en Contrat d'Avenir, sur présentation d'un justificatif des dépenses et établissement d'une note de frais.

7. Fixation de la surtaxe d'assainissement

Décision unanime de maintenir pour l'année 2015 la part communale de la redevance d'assainissement comme suit :

- . sur la consommation : 0,9292 €/m³
- . sur l'abonnement : 5,05 €

8. Plan de gestion du Gour de Tazenat

Unanimité du Conseil municipal pour donner son accord à Manzat Communauté pour l'élaboration d'un plan de gestion pour le Gour de Tazenat, Manzat Communauté étant Maître d'Ouvrage, avec la collaboration du CPIE et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

9. Subvention de fonctionnement

Accord unanime pour attribuer une subvention de fonctionnement de 200 € à l'Association « Autour du Four Banal de Lalignier ».

10. Acquisition d'une structure modulaire

Unanimité pour faire l'acquisition d'une structure modulaire de 6 m x 2,50 m, au prix HT de 1 550 €, livraison comprise

11. Prix de vente d'un matériel hors service

Accord unanime pour fixer à 50 € le prix de vente d'une tondeuse à gazon hors service pour récupération de pièces.

12. Désignation d'un délégué de la commune à la SPL SEMERAP

Décision unanime de confier à M. Sébastien PORTIER, adjoint, qui les accepte :

- La représentation de la commune à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP
- La délégation au Comité de Contrôle Analogue de la SPL SEMERAP.

13. Avis de la commune sur le SDCI

Décision unanime de donner un avis favorable à Manzat Communauté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, Préfet de Région.

Questions diverses

- a) Aucun projet de travaux sur le réseau d'eau potable n'est à transmettre au SIAEP Sioule et Morge pour l'année 2016.
- b) Un projet de parc éolien, présenté par EDP Renewables n'a pas été retenu par le conseil municipal.
- c) Dans le cadre de la mutualisation des services, un agent en Emploi d'Avenir sous contrat à la commune de Manzat sera mis à disposition de la commune de Charbonnières-les-Vieilles à mi-temps pendant une période de 3 mois (juin à août 2015).
- d) Un stage de mise à niveau d'habilitation électrique destiné aux agents concernés des services techniques, organisé par le CNFPT et la commune de Charbonnières-les-Vieilles en unions de collectivités, se déroulera dans les locaux de la mairie les 18 et 19 juin 2015.
- e) La journée de travail des agriculteurs, le lundi 25 mai, a été très fructueuse : 6 équipes composées de 3 à 5 personnes ont réparé 15 km de chemins ruraux.
- f) La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le lundi 29 juin 2015 à 20 h.

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 29 juin 2015

Membres présents : 13 – Procurations : 02 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 juin 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 28 mai 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Demande d'acquisition d'une parcelle du domaine privé communal à CHALUSSET

Décision unanime de céder à M. MAITRE Daniel la parcelle communale cadastrée D 1609, d'une surface de 32 m², au prix de 10 € le m².

2. Aliénation d'une partie de bien de la Section des Forges : résultat du vote

Suite à la consultation des électeurs de la section, accord unanime pour donner un avis favorable à l'aliénation d'une surface de 1 542 m² de la parcelle YX 40, propriété de la Section des Forges, pour sa vente à Madame MARTEL Nicole au prix de 0,21 € le m²:

Résultat du vote :

Inscrits	Votants	Pour	Contre	Nuls
19	13	7	4	2

3. Acquisition de biens par l'EPF-Smaf pour le compte de la commune

Unanimité pour demander à l'EPF-Smaf de procéder à l'acquisition pour le compte de la commune d'un lot de biens immobiliers cadastrés AB 134 et AB 135 pour les parcelles non bâties d'une surface de 694 m² chacune, et AB 85 et AB 86 pour deux parcelles bâties, le tout issu d'une succession, pour un prix de 25 000 €.

4. Réhabilitation de la mare de CHANTELOUP et transfert des biens de section

Vote unanime pour effectuer les travaux d'aménagement pour la préservation de la zone humide de Chanteloup (la mare), prévoir l'entretien de cette dernière et assurer la sécurisation des berges sur ses parties publiques,
Le Conseil municipal prend acte qu'au vu du nombre insuffisant des demandes des électeurs de la Section, il n'est pas envisageable de lancer une procédure de transfert dans le domaine communal des biens sectionnaux de Chanteloup.

5. Chemins de CHALUSSET

Accord unanime pour programmer, dans la zone concernée, la création d'une voie carrossable ainsi que le curage des fossés du chemin existant et retenir l'Entreprise Bard pour un montant total de prestations de 14 603,50 € sous réserve qu'elle accepte de traiter, à prix égal, une longueur d'accotement de 470 ml.

6. Mise en conformité de l'installation de géothermie de la mairie

Décision unanime de faire réaliser la mise en conformité de la partie restante du circuit de chauffage et de confier les travaux à l'entreprise Eiffage.

7. Nouveau contrat de téléphonie pour la mairie

Unanimité du Conseil municipal pour procéder au remplacement de l'installation téléphonique obsolète, confier cette opération à la Société ARTEL et choisir la solution de la location au prix de base de 49 € par mois pour un autocom et un standard numérique, l'entretien étant offert pendant 2 ans.

8. Acquisition de jeux de plein air pour installation sur le Communal d'Hiver

Accord unanime pour débiter l'installation de jeux de plein air dans le Communal d'Hiver, par l'acquisition, en 2015, de l'ensemble bois multi-jeux pour enfants de 2 à 7 ans auprès de la Société MAG EQUIP pour un montant HT de 1 939 € et du panneau règlementaire aire de jeux pour un montant HT de 336 €. L'installation sera assurée par le prestataire qui garantira le délai d'intervention le plus court pour un montant actualisé.

9. Création d'un poste en Emploi d'Avenir – Renouvellements CUI-CAE

Unanimité pour créer à compter du 20 juillet 2015, un poste en Emploi d'Avenir de 30 heures hebdomadaires pour assurer l'accueil des administrés à l'Agence Postale et à la mairie, pour assurer des tâches administratives et pour aider à l'animation des TAP et à l'entretien des locaux.

Avis favorable unanime pour renouveler à compter du 1^{er} septembre 2015, pour une durée de un an, les CUI-CAE des deux agents mis à la disposition de l'école primaire pour assurer des fonctions d'ATSEM et d'animation (garderie, restaurant scolaire et TAP),

10. Recrutement d'un jeune en Service Civique

Accord unanime pour constituer un dossier de demande d'agrément pour proposer à un jeune en Service Civique volontaire la possibilité d'effectuer des missions d'animation auprès des enfants de l'école publique et de sport avec les jeunes de la commune.

11. Transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité

Décision unanime de dématérialiser l'envoi aux services de la Sous-Préfecture des actes soumis au contrôle de légalité, d'autoriser le maire à signer la convention de dématérialisation avec la Sous-Préfecture de Riom et de se doter d'un certificat d'identification nécessaire au fonctionnement du système.

12. Extension de réseaux : durée d'amortissement

Décision unanime de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des extensions de réseaux d'électricité alimentant le village de Tazenat et celui des Falvards.

13. Virement de crédits

Décision unanime de virer la somme de 1 000 € du compte 2313 au compte 23132 pour régulariser l'imputation de l'insertion de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour le marché de travaux de l'opération d'aménagement du Groupe Scolaire.

14. Voirie communautaire

Décision unanime d'approuver le linéaire modifié en 2015 de la voirie communale classée d'intérêt communautaire.

Questions diverses

- a) La mission de médiation du Gour de Tazenat débutera le lundi 6 juillet. Le médiateur mis à la disposition de la commune par Manzat Communauté ayant démissionné pour un CDI, un nouveau médiateur est en cours de recrutement.
- b) Le maire ayant reçu la demande d'une mise à disposition d'une salle communale pour des cours privés de danse, il est convenu de consulter au préalable l'Association Libellule qui organise ses cours au complexe sportif de Manzat Communauté afin de veiller à ne pas porter un éventuel préjudice à son bon fonctionnement.
- c) L'acte de vente de l'Ancien Presbytère à OPHIS (office départemental de HLM) a été signé le 29 juin 2015 pour un transfert de propriété au 1^{er} juillet.
- d) La répartition de droit commun définitive du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal) est présentée au Conseil municipal par M. Baré, de même que son impact budgétaire.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

Certains éléments techniques demandant des précisions, la délibération concernant la mise en conformité de la Cloche 2 de l'église est reportée à la prochaine séance de Conseil municipal.

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 août 2015

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 août 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 29 juin 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. *Modification des horaires d'ouverture de la mairie*

Décision unanime pour modifier les horaires comme suit à compter du 1^{er} septembre 2015, avec l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, consulté à cette occasion : Tous les matins du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 et le vendredi après-midi de 14h à 16h.

2. *Renouvellement des équipements informatiques de la mairie*

Unanimité pour adhérer au groupement de commande proposé par le SMAD pour effectuer le renouvellement informatique du secrétariat de mairie dans une démarche mutualisée et coordonnée, les besoins étant définis préalablement à la consultation.

3. *Extension de l'Eclairage Public des Falvards*

Accord unanime pour fixer la participation de la commune au financement des dépenses de l'extension de l'éclairage public aux Falvards à un montant de 1 250 €, soit 50% du devis établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

4. *Différentes intervention sur l'Eclairage Public*

Vote unanime pour effectuer la réfection de l'éclairage public de l'abri de la Place du Haut du Bourg, et des compléments d'éclairage aux villages de Tazenat, des Forges, des Reures et des Mazeaux. La participation de la commune est fixée à 1 750,36 €, soit 50% du devis établi par le SIEG du Puy-de-Dôme.

5. *Accessibilité des bâtiments publics*

Accord unanime pour autoriser Manzat Communauté à déposer auprès des services de l'Etat l'agenda d'accessibilité (Ad'Ap) des Etablissements Recevant du Public (ERP) de Charbonnières-les-Vieilles avec ceux des autres communes membres, afin de porter à 9 ans le délai de mise en œuvre.

6. *Mandatement de dépenses d'assainissement en section d'investissement*

Décision unanime pour mandater en section d'investissement des dépenses réalisées chez PUM PLASTIQUES pour l'achat de matériaux destinés à l'assainissement du village de Péry.

7. *Virement de crédits*

Unanimité du Conseil municipal pour procéder à l'augmentation des dépenses d'investissement à l'article 2313-041 pour un montant de 1 000 € et à l'augmentation des recettes d'investissement à l'article 2033-041 pour un montant de 1 000 €.

8. *EPF-Smaf : adhésion de nouveaux membres*

Accord unanime pour accepter les demandes d'adhésion à l'EPF-Smaf de 5 nouvelles communes, 2 communautés de communes et deux syndicats.

9. *Avis sur le PLU de St-Hilaire-La-Croix*

Accord unanime pour donner un avis favorable au projet de PLU arrêté le 20 février 2015 par la commune de St-Hilaire-La-Croix.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

- a) M. le Maire présente les dispositions exceptionnelles prises par le législateur pour prolonger en 2015 la révision des listes électorales, en vue des élections régionales de décembre 2015.
- b) Le problème de sécurisation des chemins, et en particulier du « Chemin des Ecoliers » partant de la Place du Haut du Bourg jusqu'à l'école est abordé. Ce chemin est notamment emprunté par les enfants qui se rendent au Stade des Vaures, et des excès de vitesse ont été signalés à plusieurs reprises. Le conseil municipal prévoit la pose de panneaux incitant les conducteurs à réduire leur vitesse et les enjoindre à la prudence. L'utilisation du radar pédagogique pourra aussi être envisagée.
- c) Le résultat du recensement de la population qui s'est déroulé en janvier et février 2015 a été transmis par l'INSEE. La commune atteint le nombre de 1061 habitants.
- d) Lors de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2015, il avait été demandé de revoir le devis établi pour la sécurisation de la cloche 2 de l'église. Renseignements pris, il n'est pas possible d'envisager de conserver le battant sans changer le mouton, ce qui ne générerait aucune économie. Des demandes de financements vont être faites auprès de la DRAC et de la Fondation du Patrimoine.
- e) Le bilan annuel du fonctionnement des stations d'épuration montre qu'aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé à La Brousse, la station ayant atteint sa capacité maximum, et qu'il faut rester prudent pour celle des Mazeaux. Une étude diagnostic des réseaux d'assainissement est envisagée, et une délibération pourra être prise lors d'un prochain conseil municipal pour effectuer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général.
- f) A la demande du Vélo Club Riomois, une course se déroulera à Charbonnières-les-Vieilles le 26 septembre 2015, qui est également le jour du vide grenier. Pour cette raison, on peut imaginer de situer l'arrivée sur la Rue de l'Ecole. Ces détails techniques seront à préciser avec les organisateurs. Outre des barrières fournies par la commune, il sera par ailleurs demandé aux associations et clubs sportifs de la commune de mettre des personnes à la disposition des organisateurs pour assurer la sécurité des coureurs. Par ailleurs, l'Association des Maires de France sollicite de la part des communes une mobilisation aux côtés des clubs sportifs pour soutenir la candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Cette manifestation sportive pourrait se dérouler sous l'égide de « Paris, ville olympique ». Les renseignements seront pris pour avoir les modalités de participation, de financement, de supports publicitaires etc...
- g) M. le Maire transmet l'information de l'attribution d'une mention dans la catégorie « Espace public communes de moins de 2 000 habitants » au Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement 2015, à Manzat Communauté pour l'opération Aménagement du Gour de Tazenat. A ce titre, cette opération bénéficiera d'une parution dans la brochure en cours d'élaboration.
- h) Zone d'activité des Gannes : l'achat d'une partie de la parcelle disponible par la Fonderie Fusions SARL est en cours de négociation avec Manzat Communauté à qui les zones artisanales des communes-membres ont été transférées. Par ailleurs, il convient de suggérer à Manzat Communauté de faire d'ores et déjà l'acquisition de la parcelle privée se trouvant dans la zone artisanale pour répondre dans les meilleurs délais aux demandes de création ou d'installation d'entreprises.
- i) Une réunion d'information à destination des Maires, Présidents de Communautés de Communes et Délégués du S.B.A. se déroulera le 16 septembre prochain à Ennezat pour expliquer les choix faits par le Comité syndical, présenter des propositions d'évolution de la grille tarifaire et recevoir les commentaires/propositions des participants.
- j) Une offre a été faite par commune de Châteaugay pour l'acquisition de deux panneaux de baskets d'occasion au prix unitaire de 150 €. Compte tenu de toutes les normes à respecter et des obligations en matière de sécurité, il est décidé de refuser l'offre.
- k) Il est précisé que la subvention accordée à l'Echo de la Morge pour les soirées Jazz et blues qui se sont déroulées en juillet sera versée sur présentation du bilan financier de l'animation.
- l) M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la petite salle communale de la rue des Baisles sera à nouveau disponible à compter du 1^{er} septembre et utilisée pour les TAP.
- m) Les jeux de plein air commandés ont été livrés. Il reste à choisir le prestataire pour procéder à leur installation.

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 août 2015

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 octobre 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 27 août 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur M. le Maire, sur les points suivants :

1. Garantie d'emprunt

Décision unanime pour accorder à l'Office Public de l'Habitant et de l'Immobilier (OPHIS) une garantie à hauteur de 50% de l'emprunt de 170 000 €, souscrit sur 25 ans, pour le transfert de patrimoine de 4 logements de l'Ancien Presbytère, sis en notre commune. Manzat Communauté assurera la garantie des 50% restants.

2. Décision modificative

Unanimité pour décider d'un virement de crédit permettant d'effectuer la restitution à l'OPHIS des cautions versées initialement à la commune par les locataires de l'Ancien Presbytère.

3. Etude diagnostic de l'assainissement collectif

Accord unanime pour approuver un plan de financement et effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50% pour la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement collectif de la commune.

4. Accessibilité des bâtiments publics

Vote unanime pour effectuer le dépôt commun de l'Agenda d'accessibilité modifié de la commune avec ceux de Manzat Communauté et des autres communes adhérentes. C'est la planification des travaux et les délais de réalisation qui ont été revus pour un agenda plus réaliste.

5. Acquisition d'une parcelle à Bort

Accord unanime pour autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié pour conclure la vente à M. et Mme Manzuy-Witter de la parcelle communale YH 171, d'une surface de 30 m², au prix de 6 € le m².

6. Aliénation de bien de section aux Forges

Au vu du résultat du vote donnant la majorité de « oui » aux votants et non aux électeurs inscrits de la Section des Forges, et pour éviter tout risque d'illégalité et tout recours, décision unanime de reconduire les opérations de consultation des électeurs.

7. Adoption de rapports d'activité

Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports d'activité 2014 de Manzat Communauté et du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

- a) Développement territorial WIFI 63 : Mme Chatard fait part à l'assemblée délibérante des informations complémentaires qu'elle a collectées auprès du Conseil Départemental. Il s'avère notamment qu'avec les difficultés de débit que nous connaissons dans notre commune, on ne peut pas prendre le risque de perturber le travail des services de la mairie et de l'Agence postale avec un partage de débit. Aucune suite ne sera donc donnée pour le moment à ce projet.
- b) Suite à une recrudescence de la divagation de chats sauvages dans le bourg, il est rappelé aux riverains que la réglementation en vigueur interdit de nourrir les animaux qui peuvent poser des problèmes sanitaires.
- c) Eclairage à la Tour Serviat : une demande est en cours auprès du SIEG du Puy-de-Dôme pour que les habitants de la commune de Charbonnières-les-Vieilles au village de La Tour Serviat ne soit pas obligés de se soumettre au régime d'extinction de l'éclairage décidé par la commune de Montcel.
Par ailleurs, des panneaux d'entrée de village aux dimensions normalisées ont été demandés au Conseil Départemental pour ce même village.

- d) Travaux de l'école : le basculement du chauffage sur le nouveau réseau créé à l'occasion du changement de la chaudière aura lieu le 19 octobre prochain.
Toutes les réserves émises à l'occasion de la réception des travaux sont levées au fur et à mesure.
Un devis a été établi pour booster la mémoire des ordinateurs de la salle informatique pour un montant de 336 € qui est accepté.
- e) La municipalité décide de reconduire le contrat de balayage des rues avec la SEMERAP pour l'année 2016.
- f) Le Conseil municipal prend bonne note du bilan financier « Jazz Sauce Combrailles » ; le versement de la subvention municipale accordée de 400 € est en cours.
- g) Le Conseil donne un avis favorable à l'installation d'une vente de poissons une fois par semaine sur la Place du Haut du Bourg.
- h) Proposition de création d'une activité associative en relai avec la « Ressourcerie des Combrailles » sise à St-Maurice-près-Pionsat. Un « atelier petites mains » pourrait réhabiliter des objets, vêtements, etc... pour leur donner une seconde vie. Premier objectif : trouver une association-support dans notre commune.
- i) M. le Maire rappelle que la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, proposé par le Préfet, est en ligne et consultable par les élus qui sont invités à commencer à y réfléchir.
- j) L'acquisition d'un radar pédagogique, éligible au financement partiel par les amendes de police est envisagée, après avoir effectué la demande de subvention pour l'année 2016.
- k) M. le Maire, indisponible à ces dates, sera représenté aux réunions de travail du Plan de Gestion du Gour par M. Girard le 8 octobre à 18h et par Mme Chatard le 12 octobre à 18h.
- l) Il sera également représenté à la réunion sur les transports scolaires du 16 octobre par Mmes Novais et Jaffeux.
- m) L'aire de jeux du communal d'hiver sera prochainement complétée par une table et ses bancs.
- n) La question se pose de rechercher et proposer des sites adaptés où pourrait stationner le « Bus 26 », restaurant gastronomique mobile, pendant deux ou trois semaines durant l'année 2016 pour y recevoir la clientèle de la région.
- o) Un premier devis a été établi pour la pose de volets roulants métalliques au rez-de-chaussée de l'Ancienne Poste. Deux autres devis vont être établis, pour des volets en PVC.
- p) M. le Maire propose de déposer le panneau « Interdiction de stationner » face à la boulangerie, concernant le côté droit de la Grand'Rue, soit le côté des numéros pairs.

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 26 novembre 2015

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 novembre 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 9 octobre 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur M. le Maire, sur les points suivants :

1. *Rénovation et extension salle polyvalente : AVP, plan de financement et demande de subventions*

Décision unanime d'approuver l'avant-projet sommaire présenté par le Compas dans l'œil et le devis estimatif correspondant, d'un montant de 617 500,00 HT, portant le coût de l'opération à 670 675,00 HT avec les frais de maîtrise d'œuvre et les frais divers. Le plan de financement est également approuvé, et le maire est autorisé à faire les demandes de subvention à l'Etat (DETR), au Département, à la Région, à l'ADEME, au Ministère de l'Intérieur et à l'EUROPE.

2. *Rénovation et extension salle polyvalente : Etude de sol*

Suite à une consultation en procédure adaptée auprès de 3 prestataires, unanimité pour retenir l'Entreprise ALPHA BTP pour réaliser l'étude de sol pour un montant HT de 1 950,00 €.

3. *Rénovation et extension salle polyvalente : Contrôle technique, mission SPS et amiante*

Suite à une consultation en procédure adaptée auprès de 3 prestataires, unanimité pour attribuer les missions de contrôle technique, SPS et diagnostic amiante à VERITAS, pour un montant total HT de 7 773,76 €.

4. *Etude diagnostique de l'assainissement collectif : assistance à maîtrise d'ouvrage*

Vote unanime pour confier à la SPL SEMERAP l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude diagnostique que le Conseil municipal a décidé de réaliser sur les réseaux d'assainissement collectif.

5. *Mise en conformité de la cloche 2 de l'église*

Après avoir vérifié qu'il n'est techniquement pas possible de ne remplacer qu'une partie des éléments concernés, accord unanime pour confier à l'Entreprise BODET la mise en conformité de la cloche 2 de l'église pour un montant HT de 3 381,60 €.

6. *Création d'une voie carrossable à Chalusset : travaux supplémentaires*

Unanimité pour confier à l'Entreprise Eric Bard le complément de travaux pour la réalisation d'une voie carrossable au village de Chalusset, pour un montant HT de 654 €.

7. *Réfection d'un mur de soutènement de la Voie Communale N°10*

Accord unanime pour retenir l'entreprise Damien MONTEIL pour réaliser la réparation du mur de soutènement de la Voie Communale N°10 au Moulin des Desniers, pour un montant HT de 790,00 €.

8. *Illuminations festives 2015-2016*

Approbation unanime de l'avant-projet des compléments d'illuminations présenté par le SIEG pour un montant de 1 900 € HT, avec une participation de la commune à hauteur de 50%, soit 950 €.

9. *Fourrière animale : convention constitutive d'un groupement de commande*

Unanimité pour autoriser le maire à signer la convention du groupement de commande, piloté par la Ville de Clermont-Ferrand, pour se doter d'un service de fourrière animale à coût réduit, et pour autoriser le maire de Clermont-Ferrand, en qualité de coordonnateur, à signer le marché à venir pour le compte de la commune.

10. *Décision modificative*

Unanimité pour effectuer un virement du débit du compte dépenses imprévues pour un montant de 3 082 € sur les comptes C/66111 (intérêts des emprunts) pour 213 €, 673 (titres annulés s/exercice antérieur) pour 1190 € et 73925 (versement du complément FPIC) pour 1 679 €.

11. *Echange de parcelles à Tazenat et à Rochegude*

Unanimité pour proposer aux Consorts BONY d'échanger la parcelle F 162 bordant le Gour de Tazenat, d'une surface de 1 720 m², contre les parcelles YX9 (2 407 m²), XA 1 (1 900 m²), YS 110 (2 794 m²) et YS 111 (1 480 m²), évaluées par les services fiscaux des Domaines, moyennant une soulte de 710 € au profit de la commune.

12. Dépôt de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap)

Unanimité pour approuver l'Ad'Ap de la commune et autoriser le maire à le déposer auprès des services de l'Etat.

13. Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)

Avis favorable unanime des membres du Conseil municipal sur le projet de SDCI proposé par M. le Préfet.

14. Raccordements problématiques au réseau d'assainissement collectif

Décision unanime pour autoriser les propriétaires des habitations non raccordables, ou nécessitant des aménagements ou des matériels complémentaires, dans la mesure où cette solution est envisageable, à réaliser un assainissement autonome conforme aux normes en vigueur.

15. Rapports annuels 2014 de la SPL SEMERAP

Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports techniques et financiers de la SPL SEMERAP pour l'année 2014.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

- a) Radar pédagogique : les crédits issus de la répartition des amendes de police étant épuisés pour l'année 2015, cette délibération est repoussée à une date ultérieure. Il est demandé aux élus de collecter pour le début 2016 quelques devis d'un radar pédagogique le plus simple possible, comportant une fonction de comptage de véhicule.
- b) Il est demandé un complément d'information sur le coût d'électrification des volets roulants en filaire, et le chiffrage de l'alimentation solaire par le second prestataire pour que le conseil ait tous les éléments nécessaires pour faire son choix.
- c) Organisation des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.
- d) Désignation de M. HUGON et Mme JAFFEUX pour assurer le suivi du vote pour l'aliénation d'un bien de section aux Forges.
- e) Présentation par M. Sébastien PORTIER des animations prévues pour la Foire de Charbonnières-les-Vieilles du samedi 30 janvier 2016 :
 - présentations d'animaux (broutards, moutons, etc...), de matériels agricoles
 - vente de produits par les producteurs locaux....

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 21 décembre 2015

Membres présents : 12 – Procurations : 03 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 21 décembre 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 26 novembre 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur M. le Maire, sur les points suivants :

1. Aliénation de bien de la Section des Forges : résultat de la consultation des électeurs

Accord unanime pour donner un avis favorable à l'aliénation d'une surface de 1 542 m² de la parcelle YX 40, propriété de la Section des Forges, pour sa vente à Madame MARTEL Nicole au prix de 0,21 € le m², conjointement à la décision des électeurs de la Section en date du 6 décembre 2015 :

Résultat du vote :

Inscrits	Votants	Pour	Contre
21	19	14	5

2. Transfert de la cuve et du réseau de gaz à PRIMAGAZ

Suite à la cession des logements sociaux de l'Ancien Presbytère à OPHIS, unanimité pour céder à PRIMAGAZ le réseau et la cuve de gaz pour un euro symbolique et faire bénéficier les utilisateurs des tarifs et conditions préférentiels, y compris une facturation directe.

3. Remplacement des menuiseries du logement communal de l'Ancienne Poste

Accord unanime pour confier à l'Entreprise « Atelier de Guillaume » le remplacement des volets du logement sis au 14 rue des Baisles par des volets roulants électriques aluminium pour un montant HT de 1 060 € HT, auquel se rajoute le raccordement électrique pour un montant de 145 € TTC.

4. Sécurisation et entretien de la mare de Chanteloup

Vote unanime pour confier à l'Entreprise Eric Bard la pose d'une clôture type « ranch » sur la circonférence de la mare de Chanteloup, soit 114 mètres linéaires, et la réalisation d'une poutre entre le chemin et la mare, pour un montant de 6 147,10 €.

5. Complément pour l'aménagement de la mare des Mazeaux

Vote unanime pour confier à l'Entreprise Eric Bard la pose d'une clôture type « ranch » sur la circonférence totale de la mare des Mazeaux, soit 26 mètres linéaires supplémentaires, pour un montant de 926,90 €.

6. Création d'un poste pour un Emploi d'Avenir

Unanimité pour créer à compter du 20 janvier 2016, pour une durée d'un an, un poste en Emploi d'Avenir de 35 heures hebdomadaires, qui sera porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

7. Participation de la collectivité au financement de la protection sociale des agents

Accord unanime pour participer, à hauteur de 10 € par mois, à la protection sociale des agents en matière de santé (mutuelle labellisée) à compter du 1^{er} janvier 2016.

8. Rapports annuels 2014 du SIEG et de l'AMF

Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports techniques et financiers du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, et de l'Association des Maires de France, pour l'année 2014.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

- Les demandes de réservation de la Salle Polyvalente par les associations de la commune seront examinées au niveau municipal par l'adjointe en charge de cette délégation de fonction avant confirmation aux demandeurs. Pour la date des 8 et 9 juillet 2016, la salle sera attribuée à l'Echo de la Morge et il sera demandé à l'Association GAM un report de son animation les 13 et 14 juillet.
- Auvergne topographie réalisera un relevé topographique du site de la salle polyvalente dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de cette dernière.

- c) Le marché fleuri et gourmand se déroulera en 2016 à Charbonnières-les-Vieilles. Les détails de son organisation seront abordés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
- d) Le traditionnel repas du maire, des conseillers municipaux et de leurs invités se déroulera cette année le samedi 30 janvier 2016 à midi à la Chaumière en présence de M. le Sous-Préfet de Riom.
- e) Dates à retenir :
 - Dimanche 17 janvier : repas du CCAS
 - Vendredi 22 janvier à 19h : vœux de la municipalité
 - Samedi 30 janvier : foire de Charbonnières-les-Vieilles
 - Lundi 1^{er} février à 20h : réunion du conseil municipal
 - Vendredi 5 février à 20h : réunion des associations
 - Vendredi 29 avril : réunion publique : présentation du budget primitif 2016 et bilan de 2 ans de mandat
- f) Présentation de la proposition du Conseil Départemental pour la réhabilitation de la route de Lalignier à La Tour Serviat.
- g) Des devis sont demandés pour réaliser la mise en sécurité des ateliers communaux, suite au cambriolage : alarme et renforcement de la porte d'entrée.
- h) La liste des critères retenus pour les entretiens professionnels du personnel seront soumis au Comité Technique du CDG63 avant le 31 décembre 2015.